

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 18 juillet 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	26

Date de convocation  
12 juillet 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le dix huit juillet à 17h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Distillerie à Tressan, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François – CONTRERAS Sylvie – M. LASSALVY Christian – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. FOUCHERE Marc - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel – M. GASTAN François – Mme GUERRE Nicole - M. GELY William - M. BERTOLINI Jean Pierre

**Absents excusés :** M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme FOURNEL Michèle– M. NOUGAREDE Elie – M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel – M. GOMEZ René – M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - Mme VIVEN Isabelle - M. RUIZ Jean-François

Madame Françoise Martin donne pouvoir à Monsieur Manuel Diaz  
Monsieur Jacques Andrieux donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret  
Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié  
Madame Sylvie Contreras est désignée secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**79-2005**

**Natura 2000 – Proposition de site d'importance communautaire « Contreforts du Larzac »**

Monsieur C. Maneiro, rapporteur, explique que les services de l'Etat nous ont informé par courrier en date du 30 mai 2005 de la création par le comité départemental de suivi Natura 2000 d'un site d'importance communautaire au titre de la directive européenne 92/43 dite « Directive Habitats ».

Cette zone s'étend sur un périmètre de 5 399 ha constituant les premiers reliefs du Larzac. La richesse de ce site est liée à la conjonction des deux influences caussenarde et méditerranéenne.

Monsieur C. Maneiro précise que la proposition de périmètre de site d'importance communautaire est soumise aux communes et regroupements intercommunaux pour avis. A l'issue des deux mois réglementaires, le périmètre sera arrêté par le Ministère de l'Environnement et du développement durable et un comité de pilotage sera mis en place pour la rédaction du document d'objectif fixant les conditions de gestion à l'intérieur de ce périmètre.

Monsieur C. Maneiro ajoute que ce périmètre concerne pour la communauté de communes, une partie des communes d'Arboras (259ha comprenant la montée du col du Vent) et de la commune de Saint Saturnin de Lucian (169ha comprenant le rocher des Vierges, déjà site classé au titre de la loi de 1930). Sa justification est dans l'existence et la nécessaire protection des sources et suintements carbonatés issus de dépôts actifs de calcaire.

**Le Conseil, Oüi l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, accepte à la majorité avec 1 abstention, les points suivants:**

- la Communauté de communes souhaite que l'Etat mette en place les moyens nécessaires pour avancer sur les périmètres déjà existants sur le territoire et que les élus locaux soient associés aux comités de pilotage qui pour l'instant n'ont pas été créés
- la Communauté de communes demande qu'une réunion d'information publique soit organisée par la DIREN ou la DDAF pour la présentation de ces deux nouveaux périmètres
- La Communauté de communes s'inquiète de la multiplication de périmètres sur son territoire, peu compatibles avec une réflexion globale et coordonnée sur l'aménagement de ce même territoire
- la Communauté de communes souhaite être associée au comité de pilotage chargé de la rédaction et de la validation du document d'objectifs

Fait à Gignac, le 25 juillet 2005

Le Président

Louis Villaret